

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20402

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 3 de l'article 11 prévoit une dérogation possible à la revalorisation annuelle des retraites prévue à l'alinéa 2.

Cet amendement vise à supprimer cette dérogation pour garantir une revalorisation des pensions.